



## APPEL A CANDIDATURE

Testez votre projet d'installation agricole en grandeur réelle pendant 1 à 3 ans !  
Graines de Paysans vous propose un lieu-test équipé aux portes de Narbonne

Une à deux places  
disponibles

### Des moyens de production à disposition

- ✓ 1 ha de surface clôturée et 800m<sup>2</sup> de serres froides
- ✓ Des terres plates, limono-argilo-sableuses, adaptées à la culture maraîchère
- ✓ Une station de pompage sur la Robine avec droits de prélèvements en eau brute et réseau enterré desservant les parcelles
- ✓ Des bâtiments à partager : espace de stockage, sanitaires
- ✓ Un parc matériel partagé : outils attelés auto-construits : butteuse, cultibutte et vibroplanche

*Une contribution aux charges de structure (électricité, eau potable, assurance...) sera demandée*

### Les (+)

- Serre multichapelle installée
- Accès à l'eau sécurisé
- Haies de cyprès séparant les parcelles
- Plusieurs productions possibles : maraîchage, horticulture...
- Domaine des jardins du Ribayrot, ancienne ferme maraîchère
- Présence d'autres usagers (Chantier d'Insertion Ideal, Banque Alimentaire) sur les parcelles voisines, source de synergies

### Aperçu du terrain



### Type de mise à disposition

La mise à disposition sera formalisée par :

- Un contrat de location et une convention d'occupation entre Graines de Paysans et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, le propriétaire
- Un règlement intérieur entre les usagers du site

**A noter :** Ce lieu n'est en principe pas destiné à devenir un lieu d'installation, c'est pourquoi un accompagnement est prévu pour la recherche d'un autre terrain d'installation

Un projet soutenu par :



## Le test d'activité en bref

Il permet d'expérimenter son projet d'installation de manière responsable et autonome en grandeur nature dans un cadre légal et avec un accompagnement sécurisant. Il s'inscrit dans un parcours d'installation progressive.

### Trois issues possibles

- La poursuite, sur place ou ailleurs (association en GAEC, installation individuelle, reprise d'une ferme...)
- Le réajustement du projet : dimensionnement, mode de commercialisation...
- L'abandon du projet : salariat agricole, réorientation...

## Un hébergement administratif et juridique

Le cadre légal d'exercice est permis par la signature d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) entre Graines de Paysans et le porteur de projet, pour un an renouvelable deux fois. Concrètement, il s'agit d'un prêt de numéro de SIRET. En tant que 'cuvé.e', vous conservez votre statut antérieur et vos droits aux aides sociales précédemment acquis, tout en bénéficiant d'une protection en cas d'accident.

## Un accompagnement adapté et sécurisant

*Avec l'appui de l'ADEAR, du BioCivam et de la Chambre d'Agriculture*

- A la gestion d'entreprise agricole (comptabilité, administratif)
- A l'insertion dans le tissu socio-économique (dont commercialisation)
- Aux techniques et à l'organisation des productions
- A l'installation progressive en sortie de test

*Dans le cas où un.e salarié.e du Chantier d'Insertion souhaiterait se tester, un parcours progressif est possible.*

## Comment candidater ?

### Les conditions d'éligibilité

- Avoir un projet d'installation concret ;
- Être éligible au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, salarié à temps partiel, étudiant...);
- Avoir un diplôme agricole ou justifier d'une expérience dans le domaine ;
- Disposer d'un apport pour le démarrage de l'activité, en cohérence avec son prévisionnel économique (charges opérationnelles et fixes, investissements)

### Les engagements du porteur de projet

- Respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique
- Veiller au respect du matériel et bon état du site
- Expérimenter la production en visant la viabilité et la vivabilité de l'activité
- Suivre sa gestion d'exploitation avec le soutien de Graines de Paysans

### La démarche à suivre

- Etape 1 : Contacter l'animatrice de Graines de Paysans
- Etape 2 : Se présenter à l'entretien individuel
- Etape 3 : Compléter le dossier de candidature et fournir son CV
- Etape 4 : Présenter son projet devant le comité d'engagement (Conseil d'Administration de Graines de Paysans et avis consultatif du Grand Narbonne et de partenaires de l'installation)

### *Candidatures étudiées au fil de l'eau*

*Une visite du lieu-test peut être organisée sur demande*

#### Contact :

Graines de Paysans, Espace-Test Agricole Audois  
06 42 51 88 33 – [grainesdepaysans@gmail.com](mailto:grainesdepaysans@gmail.com)  
1 Av. Salvador Allende – 11 300 LIMOUX

